

Membres présents

ARCHAMPS	A RIESEN, G ZORITCHAK,
BEAUMONT	M GENOUD, Nathalie LAKS, Nicolas LAKS,
BOSSEY	
CHENEX	P-J CRASTES,
CHEVRIER	
COLLONGES-SOUS- SALEVE	V LECAQUE, P CHASSOT, S KARADEMIR,
DINGY-EN-VUACHE	E ROSAY,
FEIGERES	M GRATS, M SALLIN,
JONZIER-EPAGNY	M MERMIN,
NEYDENS	C VINCENT, L VESIN,
PRESILLY	L DUPAIN,
ST-JULIEN-EN- GENEVOIS	V LECAUCHOIS, J BOUCHET, M DE SMEDT, I ROSSAT-MIGNOD, C BONNAMOUR, D CHAPPOT, J-C GUILLON, D BESSON, P DURET, S DUBEAU, C MARX,
SAVIGNY	B FOL,
VALLEIRY	A MAGNIN, H ANSELME, A AYEB, C DURAND, M-N BOURQUIN,
VERS	J LAVOREL,
VIRY	F DE VIRY, M SECRET, D VELLUT,
VULBENS	F GUILLET,

Membres représentés

A CUZIN par T ROSAY (suppléant), C CACOUAULT par V LECAQUE (procuration), S LOYAU par M DE SMEDT (procuration), G NICOUD par D BESSON (procuration), E BATTISTELLA par C MARX (procuration), F BENOIT par F GUILLET (procuration),

Membre excusé

L JACQUET,

Membres absents :

S BEN OTHMANE, J-L PECORINI, J CHEVALIER, L CHEVALIER,

T ROSAY, M MENEGHETTI, N DUPERRET,
S ROZON (Président) et A PETIT (directrice générale), SIDEFAGE
Membres de la commission déchets

Invités

ORDRE DU JOUR

I. Désignation d'un secrétaire de séance	2
II. Information/débat :	2
1. Présentation du SIVALOR (SIDEFAGE)	2
III. Approbation du compte-rendu du Conseil communautaire du 28 mars 2022	5
IV. Compte-rendu des représentations :	6
V. Compte-rendu des travaux du Bureau et des décisions du Président	6
VI. Délibérations	6
1. Administration :	6
a. Modification de la représentation de la Communauté de Communes au sein du SIVALOR (SIDEFAGE)	6
b. Modification des statuts du SIVALOR (SIDEFAGE)	8
2. Ressources humaines : création d'un poste mutualisé de chargé des politiques contractuelles	8

3. Tourisme : approbation des comptes 2021, du budget et plan marketing 2022 de l'Office de Tourisme des Monts de Genève.....	9
4. Habitat : conventionnement avec le CAUE pour la mise en place d'un service d'architectes-conseils – Avenant d'intégration de la commune d'Archamps au dispositif.....	12
VII. Divers	13
1. Réunions publiques tramway.....	13

Monsieur le Président ouvre la séance.

I. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Carole VINCENT est désignée secrétaire de séance.

II. Information/débat :

1. Présentation du SIVALOR (SIDEFAGE)

Diaporama joint au présent compte-rendu.

P Chassot rappelle les missions de la collectivité en matière de collecte et de traitement des déchets, l'organisation administrative, le volume des déchets collectés et les projets à venir.

Concernant la valorisation des matières, S Rozon évoque la création d'un centre de tri sur la commune de Chêne-en-Semine. Il assurera le tri de déchets issus de 11 syndicats de la Haute-Savoie. Le terrain a été mis à disposition par le SIVALOR et l'entreprise Excoffier a été retenue pour construire le bâtiment et assurer la gestion du service. Le marché pour le tri/recyclage des déchets a été relancé et sera opérationnel en 2023 pour 6 ans. Les collectivités qui le souhaitent pourront se substituer au SIVALOR au cours du marché.

C Cubells souhaite savoir si le tri/recyclage peut être repris en régie directe par une collectivité.

A Petit répond qu'une indemnité est prévue en cas de rupture du contrat. A savoir si dans ce cas la collectivité est prête à l'assumer.

S Rozon indique que, pour avoir des prix compétitifs, la durée du marché doit être de 6 ans. Si les collectivités sont en mesure de donner une date à laquelle elle souhaite reprendre la gestion du service en régie directe, il peut être envisageable de prévoir une durée du marché plus courte.

P Chassot évoque également la question du devenir des conteneurs aériens de tri, propriétés du SIVALOR.

S Rozon indique que le SIVALOR est prêt à travailler sur des scénarios avec les collectivités.

G Zoritchak souhaite avoir des précisions sur la mise en place de la collecte en porte à porte sur le pays Bellegardien.

S Rozon répond qu'une des deux tournées de collecte des ordures ménagères a été réorientée sur le tri sélectif. La démarche a été un succès mais Annemasse Agglo qui a mis en place un service similaire n'a pas obtenu les mêmes résultats.

G Zoritchak demande si la collecte en porte à porte induit un surcoût pour la collectivité.

S Rozon répond par l'affirmative. Le surcoût a été de l'ordre de 100 000 €, lequel a pu être couvert pendant quelques temps par le bonus accordé par le SIVALOR.

PJ Crastes rappelle que la Communauté de Communes a fait le choix depuis quelques années de développer les points tri. Il n'est pas possible de cumuler points tri et collecte au porte à porte.

G Zoritchak estime qu'il est souvent difficile de multiplier les points de collecte compte-tenu de la raréfaction du foncier. Il est par ailleurs souhaitable d'éviter de générer des flux routiers par l'obligation qui est faite à l'usager de se déplacer vers un point d'apport volontaire alors que les communes développent des politiques de modes doux.

S Rozon observe que les communes n'ont pas hésité à supprimer des places de stationnement pour installer des points d'apport volontaire, ce qui est un choix courageux ; cela montre qu'il est toujours possible de trouver du foncier.

PJ Crastes souligne qu'il est difficile de comparer les milieux urbains entre eux qui diffèrent et la mise en place de certains services est différente.

S Dubeau estime que mettre sur un même espace conteneurs à ordures ménagères et bacs de tri conduit à créer une déresponsabilisation de l'usager et augmente le risque de dépôts sauvages.

C Bonnamour indique que les incivilités ont un coût pour la commune de Saint-Julien et la mise en place de la vidéosurveillance reste un outil et non une solution. Le ramassage en porte à porte pourrait peut-être les diminuer.

S Rozon observe que les dépôts sauvages sont souvent issus d'incivilités.

C Cubells précise que ce qui crée le dépôt sauvage ce n'est pas le fait d'avoir des conteneurs enterrés, semi-enterrés ou aériens mais bien le fait que les usagers ne se rendent pas en déchetteries pour y déposer ces déchets.

I Rossat-Mignod souligne que le positionnement des sites, leur taille et leur grandeur constituent un véritable enjeu. La prévention, la sensibilisation et la visibilité sur le recyclage sont autant d'éléments qui vont inciter les usagers à trier. Elle souhaite savoir s'il est envisagé une valorisation d'un point de vue énergétique des déchets traités par le SIVALOR.

S Rozon indique que l'UVE du SIVALOR produit déjà de l'électricité. L'une des pistes du traitement des plastiques à partir de 2023 serait de les transformer en énergie fossile ou en carburant.

P Chassot évoque la problématique de la collecte des ordures ménagères sur les communes situées à l'extrémité du Vuache et le fait d'être dans l'obligation d'emmener les déchets sur le quai de transfert d'Etrembières. Est-il possible de trouver un compromis et d'avoir une autorisation pour aller directement à l'incinérateur à Bellegarde ?

S Rozon répond que le territoire du SIVALOR est vaste. Le syndicat souhaite conserver le principe d'un déchargement sur les quais de transfert, sur la base d'un tarif mutualisé, au risque de remettre en cause les quais de transfert.

P Chassot souhaite savoir s'il est possible de créer des quais supplémentaires, et notamment un sur Valleiry.

S Rozon indique qu'il est déjà difficile d'obtenir des sillons depuis la mise en service du Léman Express qu'il ne semble pas possible d'envisager cette solution.

PJ Crastes souhaite savoir une amplitude horaire élargie du quai de transfert d'Etrembières pourrait être organisée pour faciliter l'organisation du service de collecte.

S Rozon précise que dans ce cas il serait nécessaire d'ajouter du personnel supplémentaire, ce qui conduirait à une augmentation des coûts.

V Lecauchois souhaite que les tournées puissent être modifiées régulièrement pour que ce ne soit pas toujours les mêmes quartiers qui soit collectés très tôt le matin avec les nuisances que cela peut engendrer.

C Cubells répond qu'il est difficile de modifier le sens des tournées et qu'elles sont optimisées pour prendre en compte les sens uniques notamment. Saint-Julien est effectivement collecté tôt le matin pour éviter les problèmes de circulation.

PJ Crastes propose d'étudier cette question au sein du groupe de travail formé sur la refonte des tournées, avec la participation d'élus de Saint-Julien.

V Lecauchois précise qu'il s'agit surtout de traiter la question pour des quartiers denses comme Chabloux.

A Magnin constate une disparité dans les règles applicables en matière de système de collecte sur le territoire. Il propose une harmonisation des règles. De même il lui semble nécessaire d'adopter un système commun en terme de tri à l'échelle du SIVALOR car c'est un élément important pour communiquer de manière simple sur ce sujet.

S Rozon observe que la nouvelle réglementation avec l'extension des consignes de tri va conduire de facto à une harmonisation des pratiques. Concernant la collecte, il s'agit d'une compétence de la Communauté de Communes sur laquelle il ne peut se prononcer.

E Rosay note que la population des territoires est en constante évolution. Qu'est-il envisagé s'il y a nécessité de réinvestir dans un quai supplémentaire ? Sera-t-il situé sur Etrembières ?

S Rozon répond que le but est de ne pas augmenter les tonnages incinérés en favorisant le tri notamment.

JC Guillon note que les camions doivent déposer avant 12h30 leur chargement au quai de transfert à Etrembières. Qu'est ce qui empêcherait de décaler l'horaire du train pour laisser une marge supplémentaire ?

S Rozon indique qu'il est très difficile de maintenir les sillons actuels, il n'est donc pas envisageable de les modifier. Cela implique par ailleurs le recrutement d'agents supplémentaires sur Etrembières.

PJ Crastes note que le sujet des horaires pourrait être analysé en fonction des disponibilités de la SNCF avec la possibilité d'envisager d'autres tournées.

A Petit précise qu'il convient également de tenir compte des personnels qui déchargent à Bellegarde.

M Meneghetti signale qu'il est tout à fait possible de réserver des trains supplémentaires pour transporter les déchets mais la difficulté réside dans le fait qu'ils s'acheminent lorsqu'un sillon est disponible, sans visibilité quant à leur arrivée.

S Dubeau note que cet élément pourrait être un argument en faveur du doublement de la voie ferrée.

M Mermin indique qu'un méthaniseur est en fonctionnement sur le territoire, un autre en cours de construction. Tous les produits de tonte pourraient y être acheminés, et repris gratuitement en ce qui concerne celui de Viry. Il souhaite savoir comment faire évoluer la situation car les déchets verts sont actuellement acheminés à la compostière de Perrignier.

S Rozon précise que le marché concernant les déchets verts comporte uniquement le traitement mais pas le transport. Il a été passé à l'échelle de l'ensemble des territoires du SIVALOR et se termine fin 2024. Après cette date, si des collectivités trouvent des exutoires de proximité, les conditions peuvent être revues.

C Cubells précise que le tonnage des déchets verts s'élève à 3 800 tonnes, dont 1/3 de déchets de tonte. Le développement du compostage nécessite l'apport de broyat, qui représente 1/3 des déchets verts. Ne resteraient donc que les résineux au niveau du SIVALOR.

PJ Crastes souligne qu'il conviendra de voir si, avant 2024, les conditions de réduction des tonnages et les pénalités dues en fonction des économies qui pourraient être réalisées.

S Rozon indique que des renseignements seront pris sur ce sujet.

A Magnin rappelle le chemin parcouru depuis les décharges à ciel ouvert présentes il y a une trentaine d'années. L'unité de valorisation énergétique du SIVALOR a été un projet phare de ces 30 dernières années et il souhaite savoir si une nouvelle perspective d'une telle dimension est envisagée.

S Rozon note effectivement le considérable chemin parcouru. Les évolutions prévues ces prochaines années relèvent du traitement des biodéchets, de la collecte des cartons et d'une manière générale toutes les actions susceptibles de diminuer les tonnages incinérés.

C Cubells évoque les pistes pour réduire les ordures ménagères résiduelles (OMR) : optimisation des flux avec la mise en place du monoflux, réflexion sur la mise en place de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative (pré-requis : mise en place du compostage, de points de tri supplémentaires, création d'une ressourcerie, afin que les usagers aient la capacité de diminuer leurs tonnages).

En terme de communication, P Chassot souhaite savoir s'il est possible de recevoir les éléments de communication de la part du SIVALOR pour ensuite les adapter sur les supports de la Communauté.

A Petit répond par l'affirmative, ce point a été vu par les services.

PJ Crastes évoque le rôle des ambassadeurs de tri et l'importance qu'ils soient pro-actifs dans les démarches que les EPCI engagent. Il s'interroge sur l'efficacité de leur présence sur des stands lors de manifestations.

S Rozon souligne qu'un nouveau service est en cours de création, regroupant la communication et l'animation visant à améliorer le service proposé.

A Petit indique que la collecte sélective nécessitera la réalisation d'une campagne de sensibilisation en collaboration avec les EPCI afin d'aller au plus près de la population. Le rôle des ambassadeurs de tri sera primordial, appuyé des collectivités.

I Rossat-Mignot souligne la collaboration de qualité avec le SIVALOR et plus particulièrement la sensibilisation réalisée auprès des scolaires.

Nicolas Laks note que la communication au niveau des points d'apport volontaires pourrait être plus fournie.

S Rozon indique qu'une nouvelle communication sera engagée avec la simplification du geste de tri ; les consignes de tri seront renforcées.

Nicolas Laks demande si le succès de la mise en place de la collecte en porte à porte peut s'expliquer par une collecte en monoflux.

S Rozon répond qu'effectivement le monoflux a participé à ce succès, avec une diminution de 12% des tonnages incinérés la première année.

S Karademir constate que la gestion des déchets s'avère parfois difficile sur certains chantiers, avec des entreprises qui enfouissent leurs déchets sur le tènement.

S Rozon rappelle que les entreprises sont tenues de valoriser leurs déchets. La responsabilité élargie du producteur (REP) conduit par ailleurs à la mise en place de déchetteries pour les professionnels.

III. Approbation du compte-rendu du Conseil communautaire du 28 mars 2022

Point reporté à l'ordre du jour de la prochaine séance.

IV. Compte-rendu des représentations :

SIVALOR (SIDEFAGE) : néant

SIGETA : refus de la Communauté de Communes Arve et Salève de choisir un terrain pour l'accueil des grands groupes de voyageurs alors qu'il appartenait à l'EPCI de proposer un terrain pour cette année. Le Préfet a donc retenu, de manière unilatérale, un tènement sur Scientrier. Face aux menaces du Maire et de son conseil municipal de démissionner, un autre terrain est recherché.

C Bonnamour souligne l'importance de trouver une solution pérenne pour éviter que les communes ne fassent l'objet d'occupations illicites, et Saint-Julien notamment.

A Magnin précise que l'aire d'accueil fixe pour grands passages n'a pas d'impact sur les occupations illicites car d'une part elle ne sert pas d'aire de délestage des aires classiques et d'autre part le territoire ne respecte pas ses engagements au niveau du schéma sur la partie places de sédentarisation, ce qui ne permet pas de demander au Préfet de procéder à une expulsion.

PJ Crastes précise qu'il était convenu d'identifier une aire fixe qui soit tournante sur chaque EPCI. Il n'appartient pas à la Communauté, pour l'année 2022, de se substituer à la Communauté de Communes Arve et Salève.

C Vincent rappelle qu'il relève de la compétence des communes de proposer des terrains pour réaliser des places de sédentarisation, la CCG étant compétente uniquement pour la réalisation.

SMAG : TransCure et Teknolike sont venus présenter leurs projets

Pôle Métropolitain : délibération de principe à prendre au niveau de la CCG cet automne sur l'INTERSCOT ou SCOT à l'échelle du Pôle Métropolitain

GLCT Transfrontalier : échanges houleux sur la charte Genève en transition. Tant que le Département de la Haute-Savoie n'aura pas été auditionné par l'Etat de Genève, le Président du Département ne souhaite pas faire progresser un certain nombre de dossiers.

EPF : néant.

GLCT Transports : néant.

Association des Maires : néant.

Office de Tourisme : néant.

V. Compte-rendu des travaux du Bureau et des décisions du Président

Aucune observation n'est formulée.

VI. Délibérations

1. Administration :

a. Modification de la représentation de la Communauté de Communes au sein du SIVALOR (SIDEFAGE)

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur le Président,

A la suite du renouvellement du Conseil communautaire en 2020, il a été procédé à la désignation des représentants de la Communauté de Communes au sein du Syndicat mixte des Déchets du Faucigny Genevois (SIDEFAGE).

La Communauté de Communes dispose de 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants au sein de l'Assemblée Générale.

La composition actuelle est la suivante :

Membres titulaires	Membres suppléants
1 Joëlle LAVOREL	1 Philippe CLOUYE
2 Isabelle ROSSAT-MIGNOT	2 Rémi LAFOND
3 Caroline BILLOT	3 Alain CHAMOT
4 Jean-Charles LAVERRIERE	4 Michèle SECRET
5 Denis VELLUT	5 Lorelei DUPONT
6 Mickaël BOLLIET	6 Pierre-Jean CRASTES

Suite à la démission de Monsieur Philippe CLOUYE de son mandat de conseiller municipal, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau représentant suppléant.

Les représentants de la Communauté de Communes du Genevois peuvent être désignés parmi les membres de l'assemblée ou parmi les conseillers municipaux des communes-membres.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 5711-1 à 6,
Vu les statuts de la Collectivité, et notamment sa compétence en matière de collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,
Vu les statuts du SIDEFAGE et notamment son article 5,
Vu la délibération n°20200720_cc_adm107 du Conseil Communautaire du 20 juillet 2020 portant sur l'élection des représentants de la Communauté de Communes au sein du SIDEFAGE,
Vu la délibération n°20220207_cc_adm05 du Conseil Communautaire du 07 février 2022 portant sur la modification de la représentation de la Communauté de Communes au sein du SIDEFAGE,*

Se porte candidat :

Nicolas LAKS

Candidat	Suffrages obtenus
Nicolas LAKS	44

DELIBERE

Article 1 : désigne en tant que représentant suppléant de la collectivité au Syndicat mixte des Déchets du Faucigny Genevois M. Nicolas LAKS.

Article 2 : précise que la composition est mise à jour comme suit :

Membres titulaires	Membres suppléants
1 Joëlle LAVOREL	1 Nicolas LAKS
2 Isabelle ROSSAT-MIGNOT	2 Rémi LAFOND
3 Caroline BILLOT	3 Alain CHAMOT
4 Jean-Charles LAVERRIERE	4 Michèle SECRET
5 Denis VELLUT	5 Lorelei DUPONT
6 Mickaël BOLLIET	6 Pierre-Jean CRASTES

b. Modification des statuts du SIVALOR (SIDEFAGE)

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-5 et L.5211-18 ;

Vu l'arrêté préfectoral de Haute Savoie n°96-90 en date du 20 novembre 1990 portant sur la création du SIDEFAGE et les arrêtés suivants portant modification des statuts ;

Vu l'arrêté inter préfectoral du préfet de la Haute Savoie et du préfet de l'Ain, en date du 29 avril 2020, portant modification des statuts du SIDEFAGE ;

Vu la délibération du comité syndical du SIDEFAGE n° 22C14, en date du 24 mars 2022, relative à la modification des statuts du SIDEFAGE, faisant droit à la demande de la Communauté de Communes des Quatre Rivières (CCAR) de retrait du SIDEFAGE, à compter du 1^{er} juillet 2022 ;

Vu la délibération du comité syndical du SIDEFAGE n°22C30, en date du 24 mars 2022, relative au changement d'identité du SIDEFAGE, devenu nécessaire et approuvant la nouvelle identité du syndicat dénommé « syndicat intercommunal de valorisation –SIVALOR » ;

Considérant que les modifications en cause nécessitent la modification des statuts du syndicat ;

DELIBERE

Article 1 : **approuve** la nouvelle rédaction des statuts telle que proposée dans le document joint en annexe.

Article 2 : **adopte** les nouveaux statuts tel que proposés dans le document joint en annexe.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

2. Ressources humaines : création d'un poste mutualisé de chargé des politiques contractuelles

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur Guillon, 13ème Vice-Président,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Il est rappelé qu'un poste d'attaché chargé du suivi des politiques contractuelles a été créé au conseil communautaire du 28 mars dernier, répondant aux besoins de la CCG et de la ville de Saint-Julien.

En parallèle, les communes ont été sollicitées par voie de questionnaire pour recenser leurs besoins en la matière. 12 communes sont ainsi intéressées pour bénéficier d'une ingénierie dans ce domaine : recherche de financements, veille sur les dispositifs et appels à projet, montage des dossiers complexes et suivi avec les partenaires financiers.

Cette demande, corroborée avec le travail réalisé dans le cadre du développement de la mutualisation, permet de justifier de la création d'un poste mutualisé entre toutes les communes intéressées.

Aussi, il est proposé de créer un poste, à temps plein, sous forme d'un contrat de projet (d'une durée de 3 ans) dans le cadre d'emploi des attachés territoriaux, pour le suivi des politiques partenariales.

Les modalités d'intervention auprès des communes ainsi que les règles de refacturation seront établies par voie de convention conclue avec chaque commune intéressée.

Vu l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique,
 Vu les articles L332-24 à L332-26 du Code Général de la Fonction Publique, relatifs aux agents contractuels,
 Vu le décret n°2020-172 du 27 février 2020, relatif au contrat de projet,
 Vu le tableau des emplois,

DELIBERE

Article 1 : décide de créer, à compter du 1^{er} juin 2022, un poste à temps plein, sous forme d'un contrat de projet, d'une durée de 3 ans, dans le cadre d'emploi des attachés territoriaux, en charge du suivi des politiques contractuelles pour les communes du territoire.

Article 2 : rappelle que les crédits sont inscrits au budget principal- exercice 2022 – chapitre 012.

Article 3 : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

3. Tourisme : approbation des comptes 2021, du budget et plan marketing 2022 de l'Office de Tourisme des Monts de Genève

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur De Viry, 12ème Vice-Président,

Les comptes financiers et administratifs :

Les comptes administratifs et de gestion 2021 de l'EPIC indiquent :

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
REALISATION DE L'EXERCICE 2021	Section exploitation	910 090,33 €	983 001,26 €	72 910, 39 €
	Section investissement	47 170,48 €	35 882,73 €	-11 287,75 €
<i>TOTAL CUMULE</i>		<i>846 988,68 €</i>	<i>808 911,25 €</i>	<i>-38 077,43 €</i>

REPORT DE L'EXERCICE 2020	Report section exploitation		261 672,03 €
	Report section investissement		36 468,09€

TOTAL (réalisations + reports)		957 260,81 €	1 317 024,11 €	359 763,30 €
Restes à réaliser à reporter (N+1)	Section d'exploitation	0	0	
	Section d'investissement	9 920 €	0	
	Total des restes à réaliser à reporter N+1	9 920 €	0	

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
RESULTAT CUMULE	Section exploitation	910 090,33 €	1 244 673,29 €	334 582,96 €
	Section investissement	57 090,48 €	72 350,82 €	15 260,34 €
TOTAL CUMULE		967 180,81 €	1 317 024,11 €	349 843,30 €

En 2021, le résultat cumulé s'élève donc à 349 843,30 € et se décompose ainsi :

- Section d'exploitation : 334 582,96 € ;
- Section d'investissement : 15 260,34 €.

Les résultats seront affectés respectivement au budget primitif 2022 de l'Office de Tourisme au chapitre 002 de la section exploitation et au chapitre 001 de la section investissement.

Le budget 2022 et le plan marketing associé :

Le Budget Primitif de l'EPIC et le plan d'actions/plan marketing pour 2022 ont été présentés à son Comité de Direction le 30 mars 2022 :

- la section d'exploitation s'équilibre en recettes et dépenses à 1 241 294 € ;
- la section d'investissement s'équilibre en recettes et dépenses à 79 980 €.

La convention d'objectifs 2021-2023 tripartite signée par Annemasse Agglo, la Communauté de Communes du Genevois et l'EPIC Les Monts de Genève, prévoyait une subvention annuelle d'Annemasse Agglo de 250 000 € et une subvention de la Communauté de Communes du Genevois de 122 000 € en 2021.

Malgré l'excédent 2021, les deux EPCI de tutelle ont souhaité conserver les montants des subventions d'exploitation prévues dans la convention. En effet, du fait de la crise sanitaire qui touche fortement le milieu du tourisme, l'Office de Tourisme voit une diminution importante de ses recettes de taxe de séjour. Une évaluation des comptes en milieu d'année a été demandée par les deux EPCI.

Le plan d'actions 2022 suit les 5 objectifs de la convention tripartite 2021-2023 :

- affirmer l'identité « Monts de Genève »
- développer et promouvoir l'offre de la destination
- adapter l'accueil et l'information
- porter l'économie touristique du territoire
- accompagner les partenaires touristiques

Ce plan d'actions prévoit notamment :

Service communication promotion :

- Travail sur la marque et l'ADN de la marque et du territoire Monts de Genève
- Développement important du digital, des réseaux sociaux et du référencement Internet
- Campagnes de communication et promotions massives sur des thématiques spécifiques
- Alimentation d'une médiathèque (accessible à la presse, partenaires professionnels et institutionnels)
- Mise en place de dispositifs permettant la valorisation d'événements suivant critères (échelle : internationale / régionale / locale)
- Implémentation du widget Booking (marque blanche) permettant la transformation d'une visite site web en réservation

- Production de contenus 4 saisons pour le grand public

Service accueil :

- Déploiement de l'outil Roadbook (conseiller et accompagner le visiteur en amont et pendant son séjour)
- Activation d'Apidae Event, permettant l'alimentation d'un agenda commun sur le territoire
- Multiplication des accueils hors les murs pour aller à la rencontre des locaux, clients loisirs et touristes
- Digitalisation du Pass Léman France permettant un flux naturel entre territoire et une offre étoffée (loisirs, culture, activités)

Service commercial :

- Collaboration étroite avec le Centre de convention ArchParc (projet partenariat commercialisation et communication)
- Mise en avant du savoir-faire, de la marque employeur et des entreprises locales via l'événement COM LES PROS
- Accentuation de la prospection commerciale (rencontres BtoB, salons, workshop, etc.)
- Production de contenus 4 saisons pour la clientèle affaires

Service ressources :

- RH : Démarche Qualité de Vie au Travail, actions relatives à la santé et la sécurité du personnel
- RH : Accompagnement des équipes dans le développement de leurs compétences
- Comptabilité : Optimisation gestion comptable et budgétaire
- Taxe de séjour : Perfectionner le suivi et la gestion de la taxe de séjour
- Taxe de séjour : Sensibiliser les hébergeurs, conciergeries, agences immobilières sur leurs obligations
- Taxe de séjour : Poursuivre de la prise de contact et la sensibilisation des mairies (*changement usage et procédure d'enregistrement*)

Vu le Code du tourisme et notamment ses articles L134-5, R133-1 à R133-18, et R134-12, et vu les statuts de l'Office de Tourisme Les Monts de Genève, qui précisent que les comptes financier et administratif de l'exercice écoulé et le budget de l'EPIC doivent être soumis à l'approbation du conseil communautaire, après validation en Comité de direction ;

Vu les statuts de la Collectivité, et notamment le tourisme ;

Vu l'article 13.3 des statuts de l'EPIC Les Monts de Genève qui indique « après son approbation par le comité de direction, le budget est soumis pour approbation des Conseils des Communautés qui doivent l'approuver » ;

Vu l'article 13.4 des statuts de l'EPIC Les Monts de Genève qui indique « Le compte financier de l'exercice écoulé est présenté par le Président au Comité de Direction qui en délibère et le transmet aux communautés pour approbation. Le compte administratif de l'exercice écoulé (...) est soumis aux mêmes règles » ;

Vu la délibération n°20201214_cc_tour168 portant sur la convention d'objectifs tripartite 2021-2023 entre Annemasse Agglo, la Communauté de Communes du Genevois et l'Office de Tourisme Les Monts de Genève ;

DELIBERE

Article 1 : approuve les comptes administratifs et de gestion 2021 de l'Office de Tourisme Les Monts de Genève, tels qu'adoptés par son Comité de Direction par délibération n° 2022-06 du 30 mars 2022, jointe en annexe de la présente délibération.

Article 2 : approuve le plan d'action marketing 2022 de l'Office de Tourisme Les Monts de Genève, tel que présenté lors de son Comité de Direction du 30 mars 2022 et joint en annexe.

Article 3 : **approuve** le Budget primitif 2022 de l'Office de Tourisme Les Monts de Genève, tel que délibéré par son Comité de Direction par délibération n° 2021-07 du 30 mars 2022, joint en annexe et qui prévoit le versement par la Communauté de Communes du Genevois d'une subvention d'exploitation 2022 de 122 000 €.

Article 4 : **rappelle** que les crédits sont inscrits au budget principal- exercice 2021. – chapitre 65.

Article 5 : **autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

4. Habitat : conventionnement avec le CAUE pour la mise en place d'un service d'architectes-conseils – Avenant d'intégration de la commune d'Archamps au dispositif
Le Conseil,

Vu l'exposé de Madame Vincent, 2ème Vice-Présidente,

La Communauté de Communes du Genevois s'est fixé comme objectif d'encourager la qualité des constructions et la diversité des formes urbaines sur son territoire.

Cet objectif passe notamment par la promotion d'un habitat s'inscrivant harmonieusement dans son contexte architectural et paysager et d'une lutte contre la banalisation du bâti. Il s'agit également de protéger et valoriser le patrimoine bâti d'intérêt local, par l'implantation de constructions respectueuses de l'architecture vernaculaire. Cet objectif est inscrit dans l'ensemble des documents de planification de la Collectivité, à savoir le Programme Local de l'Habitat et le Projet de Territoire. Il fait l'objet d'une recommandation du SCoT du Genevois.

A ce titre, la CCG, par délibération n°20161128_cc_amgt136, en date du 28 novembre 2016, a approuvé la convention de mise en place d'un service d'architectes-conseils avec le CAUE de Haute-Savoie ainsi que les contrats-types liant la Collectivité aux architectes-conseils qui interviendront dans le cadre de ce service. Les communes de Beaumont, Chênex, Chevrier, Collonges-sous-Salève, Dingy-en-Vuache, Feigères, Jonzier-Epagny, Neydens, Présilly, Saint-Julien-en-Genevois, Savigny, Valleiry et Vers ont souhaité bénéficier de ce dispositif.

La Commune d'Archamps a fait part de son intérêt pour ce service. Ainsi, le présent avenant a pour objectif d'intégrer la commune d'Archamps au dispositif.

Vu les statuts de la Collectivité, et notamment le SCOT,

DELIBERE

Article 1 : **approuve** l'avenant à la convention 16-AU-0099-AVT1-Sdé pour extension du service de conseil ayant pour objet l'intégration de la commune d'Archamps au dispositif, tel que joint en annexe.

Article 2 : **approuve** la convention de gestion entre la CCG et la commune d'Archamps pour la mise en place de vacations d'un architecte-conseil du CAUE de la Haute-Savoie ;

Article 3 : **autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

VII. Divers

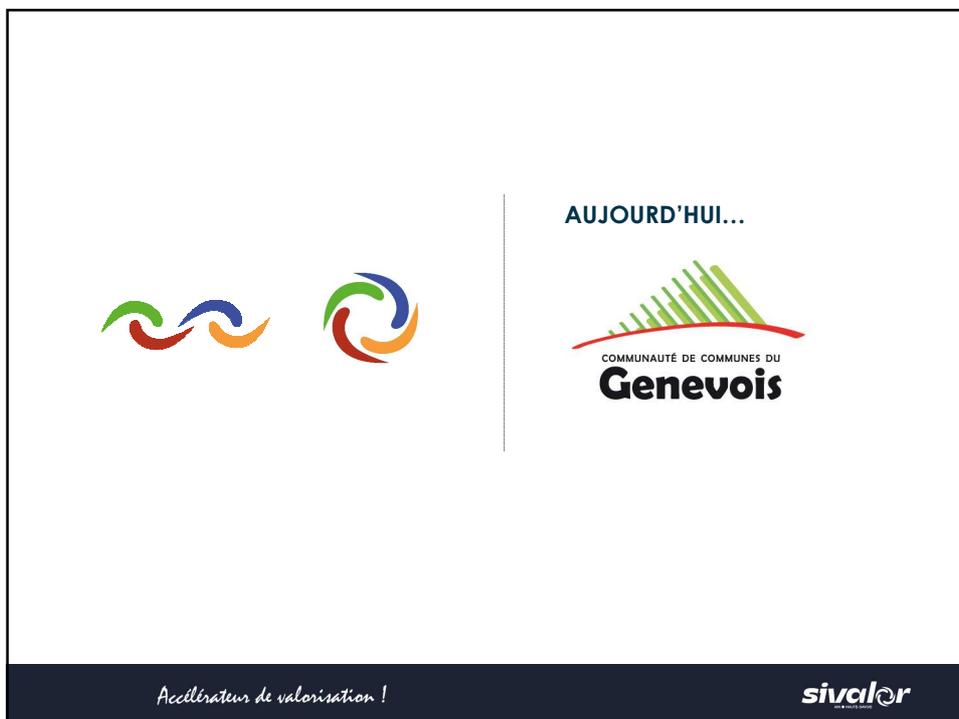
1. Réunions publiques tramway

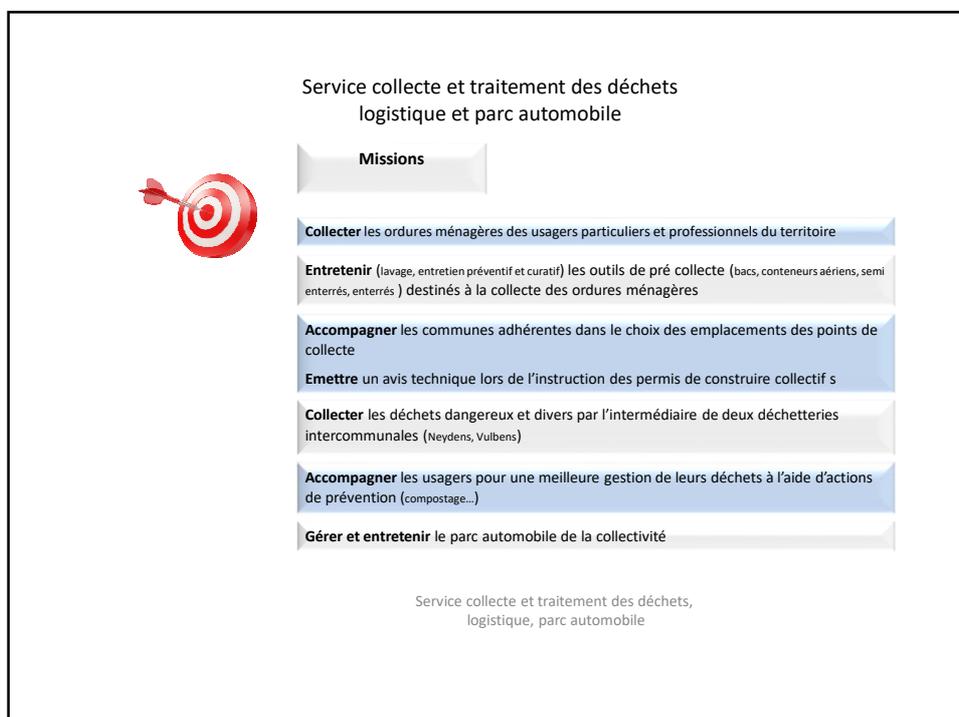
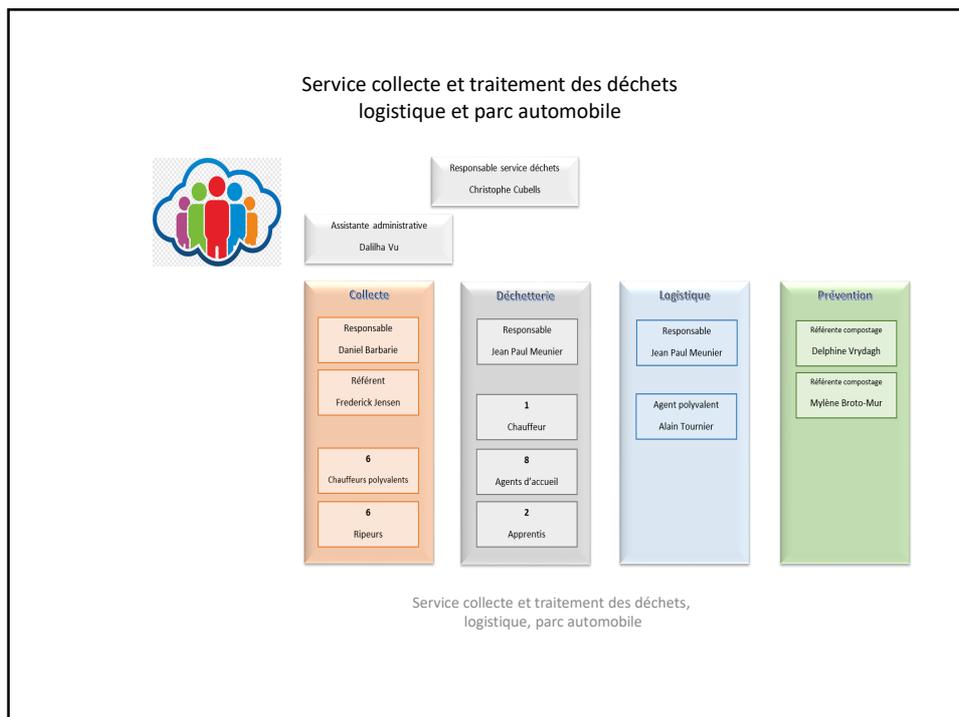
A Viry le 03 mai et à Collonges le 05 mai.

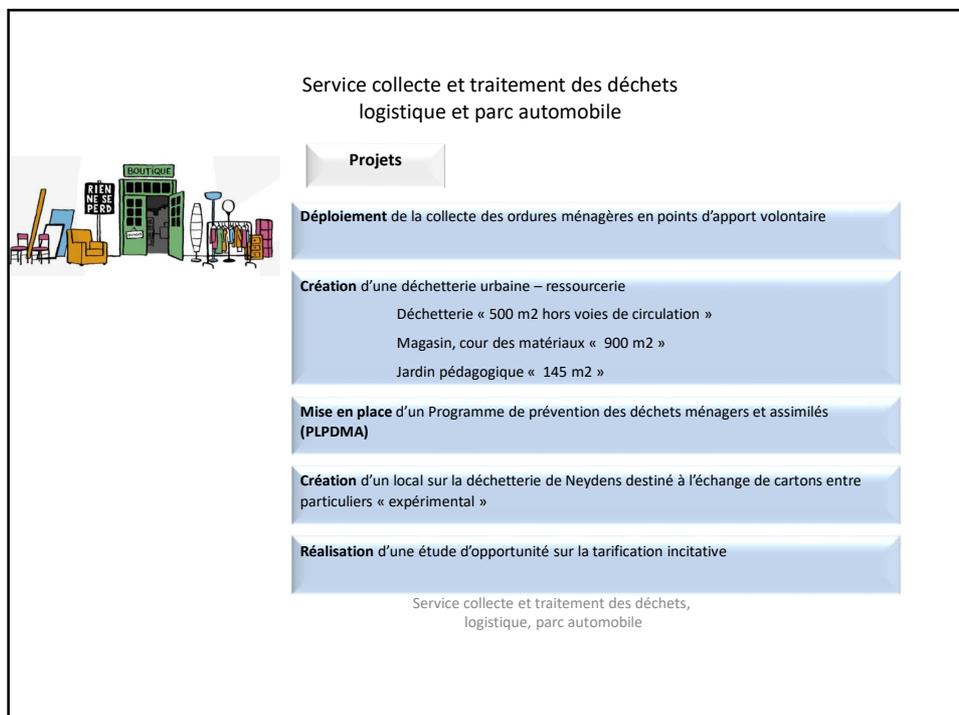
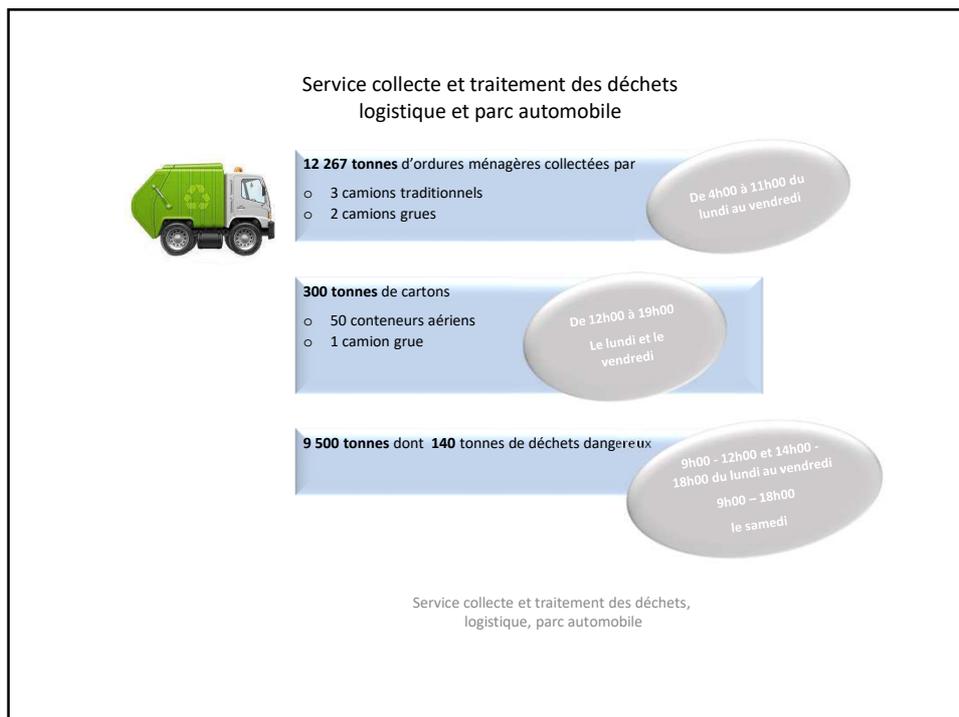
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Rédigé par Séverine Ramseier, le 09 mai 2022.

Vu par le Président

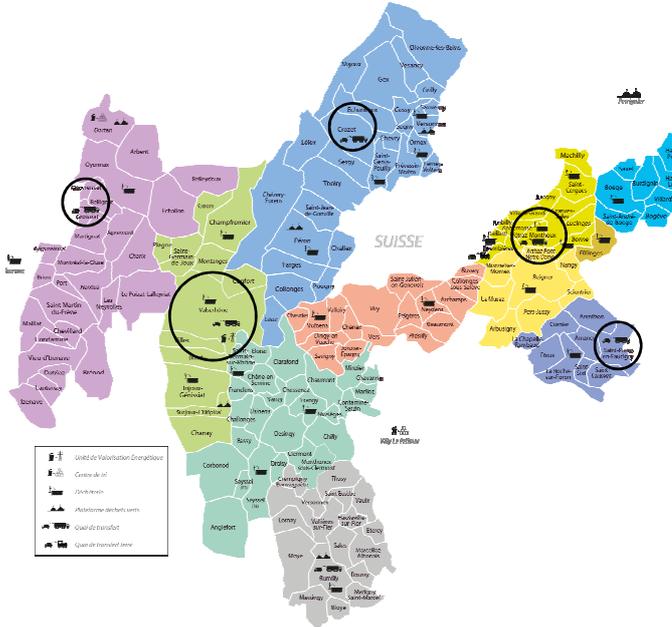






LE TERRITOIRE

- 164 communes
- 2 départements
- 11 EPCI :
 - CA Haut Bugey
 - CC du Pays Bellegardien
 - CA du Pays de Gex
 - CC Usse et Rhone
 - CC Rumilly-Terre de Savoie
 - CC du Genevois
 - CA Annemasse Les Voirons
 - CC Arve et Salève
 - CC Pays Rochois
 - CC de la Vallée Verte
 - CC des 4 Rivières : 1 commune (Fillinges)
- 449 000 habitants
- 49 collaborateurs répartis sur 5 sites :
 - Crozet,
 - Etrembières,
 - Groisiat,
 - Saint-Pierre-en-Faucigny,
 - Valsenhône.



Accélérateur de valorisation !



LE COMITÉ SYNDICAL

49 ÉLUS AUTOUR D'UN SEUL OBJECTIF : 100 % des déchets valorisés

TROMBOSCOPE DES ELUS (Mars 2022)



Serge RONZON (CCPB)
Président

Les élus des EPCI						

Accélérateur de valorisation !



LES COMPÉTENCES




PRÉVENTION
ET SENSIBILISATION




VALORISATION
MATIÈRE




VALORISATION
ORGANIQUE

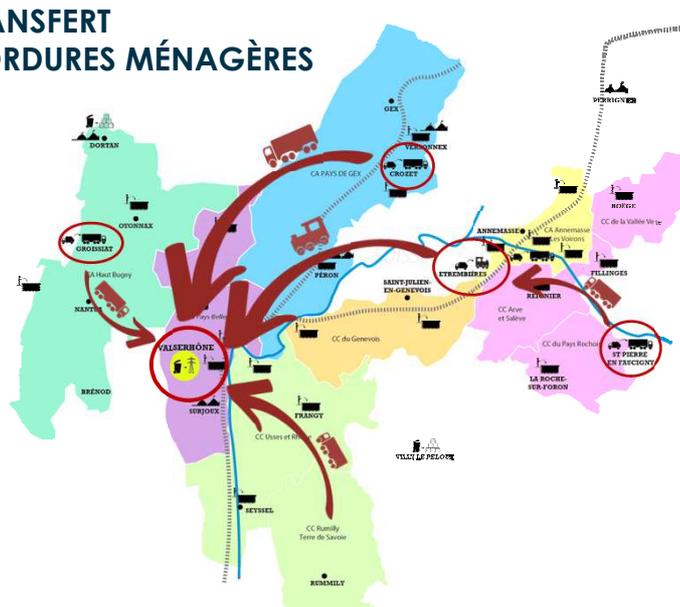



VALORISATION
ÉNERGÉTIQUE

Accélérateur de valorisation !



LE TRANSFERT DES ORDURES MÉNAGÈRES



Accélérateur de valorisation !



LA VALORISATION ENERGETIQUE

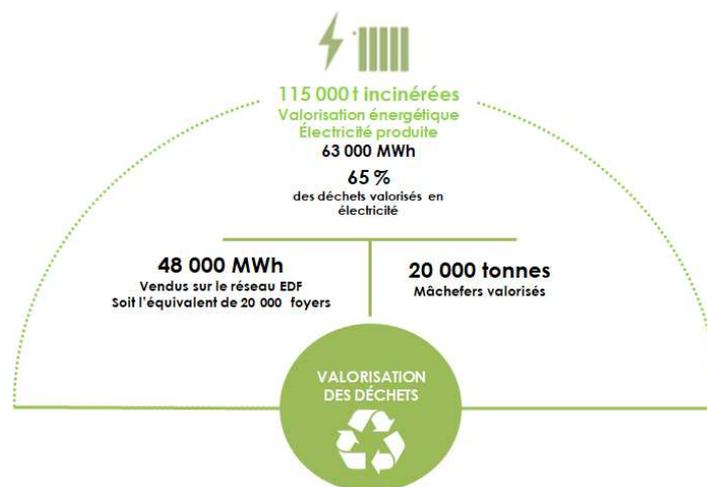


Accélérateur de valorisation !

sivalor
www.sivalor.com

LES CHIFFRES CLÉS DE 2020

LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

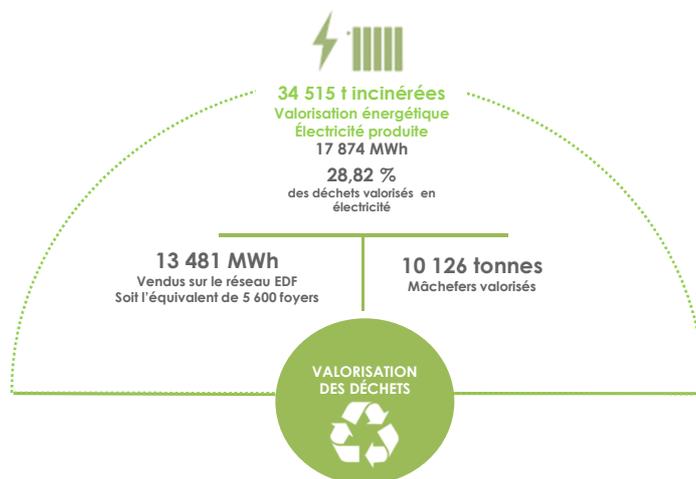


Accélérateur de valorisation !

sivalor
www.sivalor.com

LES CHIFFRES CLÉS DE 2021

LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE



Accélérateur de valorisation !

sivalor

LES TARIFS 2022

LE TRANSFERT ET LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

LE TRANSFERT

Des ordures ménagères résiduelles (OMR) depuis l'un des 5 quais de transfert gérés en régie : **39€HT/tonne**.

L'INCINÉRATION

Des OMR à l'UVE de Valserhône :

96€HT/tonne (hors taxe communale et taxe générale sur les activités polluantes – TGAP)

TGAP : 11€HT/tonne (augmentation réglementaire progressive jusqu'à atteindre 15€ en 2025)

Taxe communale : 1,5€HT/tonne

TVA à 10% pour les adhérents du Syndicat.

Accélérateur de valorisation !

sivalor

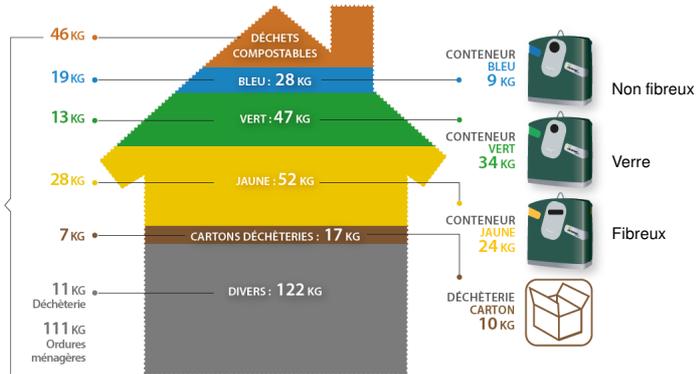
ZOOM SUR LA POUBELLE D'ORDURES MÉNAGÈRES

Chaque habitant du SIDEFAGE jette

235 kg de déchets dans les OMR.

55 kg de déchets alimentaires sont retrouvés dans les ordures ménagères, dont 22 kg encore emballés !

L'objectif est de diminuer le gaspillage et d'améliorer le tri.



Chaque habitant du SIDEFAGE trie 77 kg de déchets recyclables.

Non fibreux

Verre

Fibreux

Accélérateur de valorisation !

sivalor

LES CHIFFRES CLÉS DE 2021

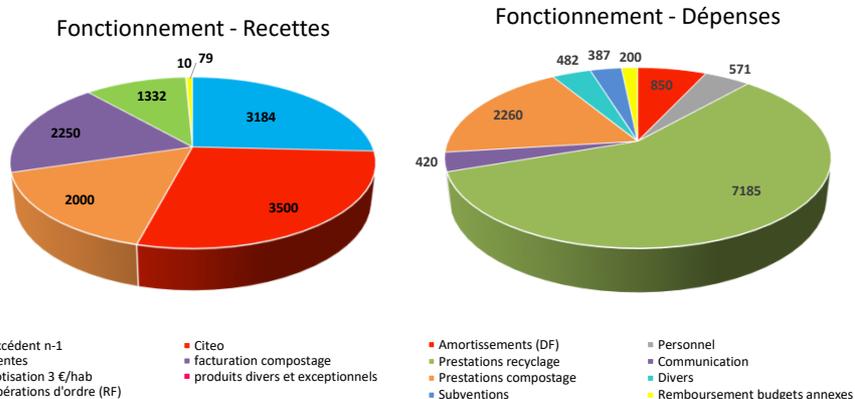
LA VALORISATION MATIÈRE ET ORGANIQUE



Accélérateur de valorisation !

sivalor

LE BUDGET 2022 DU TRI/RECYCLAGE (en K€)



Accélérateur de valorisation !

sivclar

LE BUDGET 2022 TRI/RECYCLAGE

Budget consacré aux **valorisations matière par recyclage et organique par compostage des déchets ménagers** pour lesquels il a été mis en place les filières adéquates, notamment au travers de marchés publics passés par lots géographiques avec des prestataires pour les transferts, pour les tris complémentaires, et pour les traitements nécessaires.

Partie recyclage financée par **les soutiens de CITEO, la revente des matériaux recyclables et une cotisation statutaire annuelle par habitant.**

Lorsque ces recettes étaient excédentaires par rapport aux besoins de financement, la cotisation était transformée en « **bonus** » reversé aux adhérents en fonction des performances de tri sur leur territoire (situation 2011 à 2019, près de 6 millions d'euros reversés).

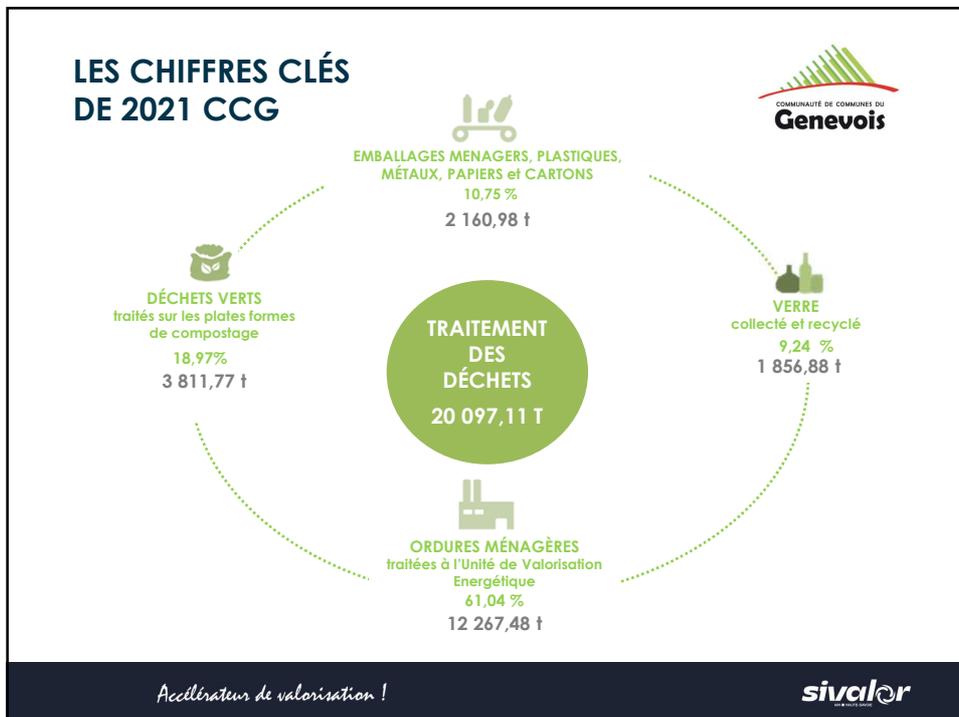
Situation excédentaire totalement retournée en 2019/2020 (effet du nouveau barème CITEO moins favorable aux collectivités, nouveaux marchés de prestations de transfert et de tri beaucoup plus chers que sur les 6 années précédentes, crise de la revente des matériaux).

La cotisation a été rétablie en 2021 à hauteur de 3€HT/hab.

Partie compostage financée par une facturation mensuelle aux adhérents, en fonction des tonnages de déchets verts confiés. Le tarif 2022 est de 49€HT/T pour le traitement, quelle que soit la plateforme utilisée (54 € HT/T en 2020).

Accélérateur de valorisation !

sivclar



LES PRIX DES PRESTATIONS DE COLLECTE SELECTIVE DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE



2022	prix collecte	prix transport	prix traitement
Cartons		75	32,49
Fibreux	90,27		82,88
Non-fibreux	350,04		227,43
Verre	38,33		

2023	prix collecte*	prix transfert*	prix transport mutualisé Groupement**	prix traitement**
Multi matériaux	Non encore connu	Non encore connu	15,2	251
Verre	38,33			

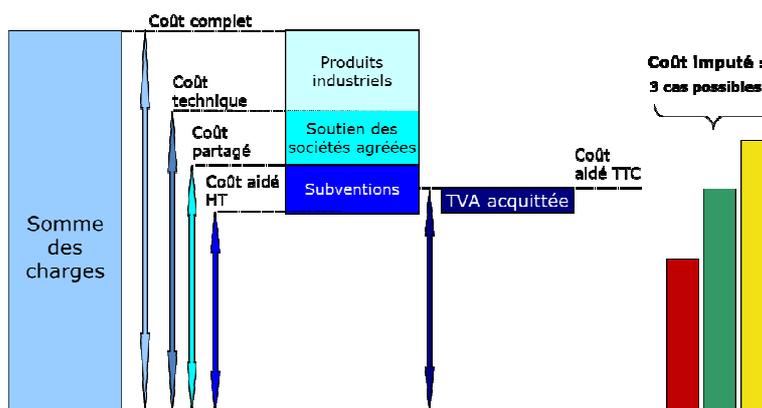
* hors révision ou actualisation des prix.

**prix à la tonne entrante + traitement des refus de tri (16% prévus au marché) - hors révision ou actualisation des prix.

Accélérateur de valorisation !



LES COÛTS 2023



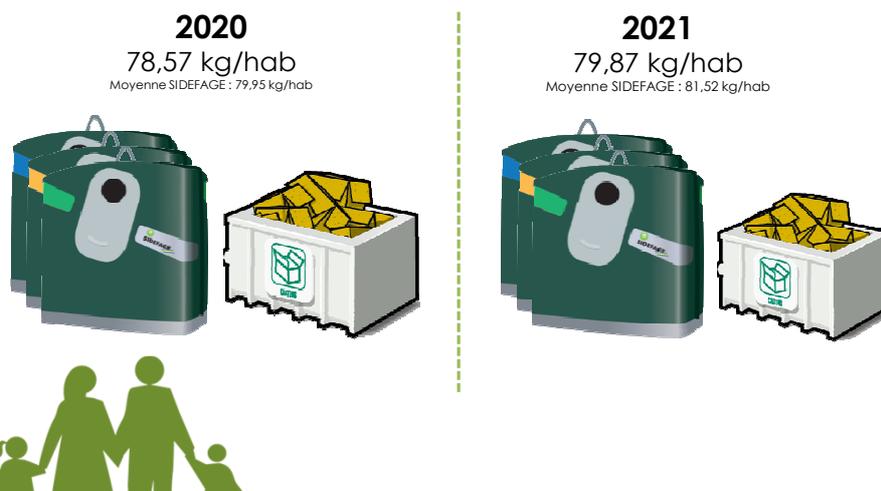
LES COÛTS



Année étudiée : 2020	Verre PAV	Non fibreux PAV	Fibreux PAV
coût complet €HT / tonne	89,86 €	673,10 €	223,20 €
<i>recettes vente matière</i>	<i>26,65 €</i>	<i>74,96 €</i>	<i>36,02 €</i>
coût technique €HT / tonne	63,21 €	598,14 €	187,18 €
<i>soutien des eco-organismes</i>	<i>11,27 €</i>	<i>430,79 €</i>	<i>117,55 €</i>
coût partagé €HT / tonne	51,95 €	167,35 €	69,63 €
<i>subventions</i>	<i>0,08 €</i>	<i>0,08 €</i>	<i>0,08 €</i>
coût aidé €HT / tonne	51,87 €	167,27 €	69,55 €

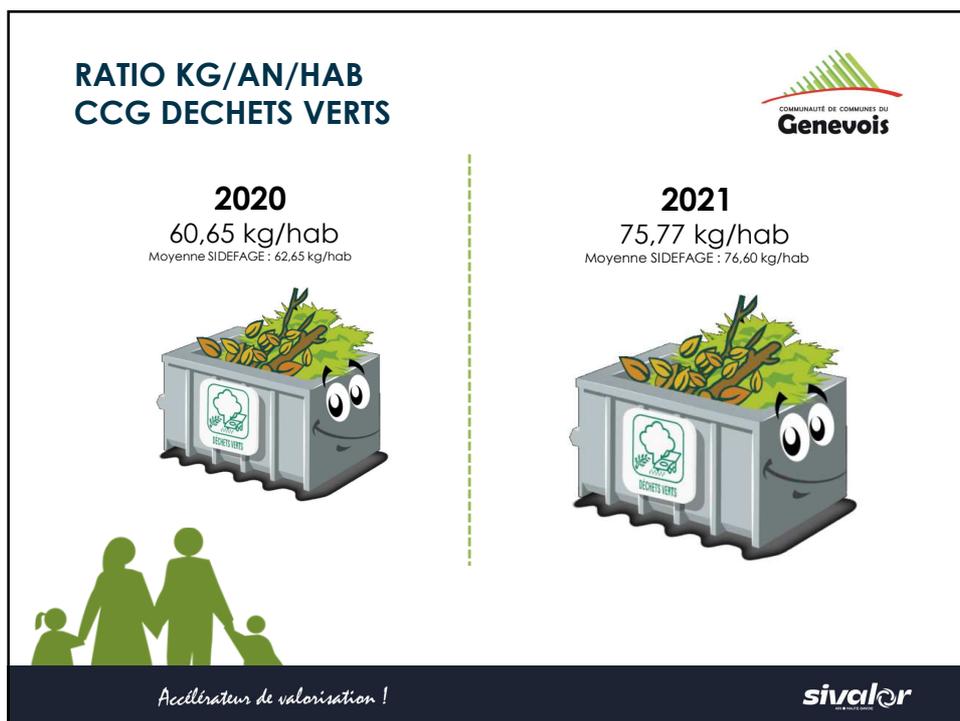
23

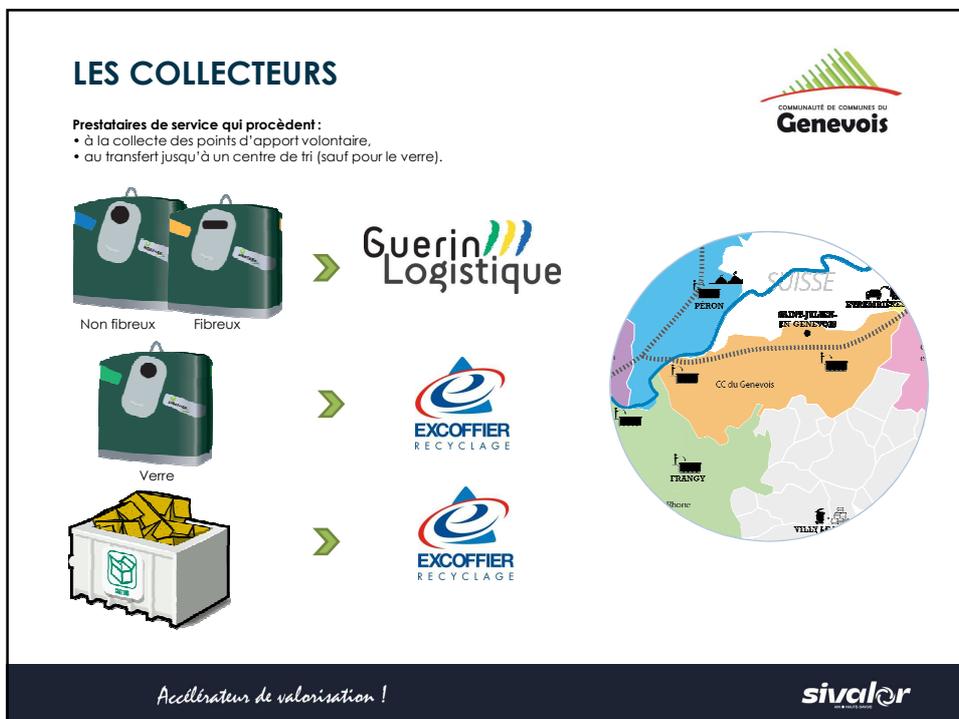
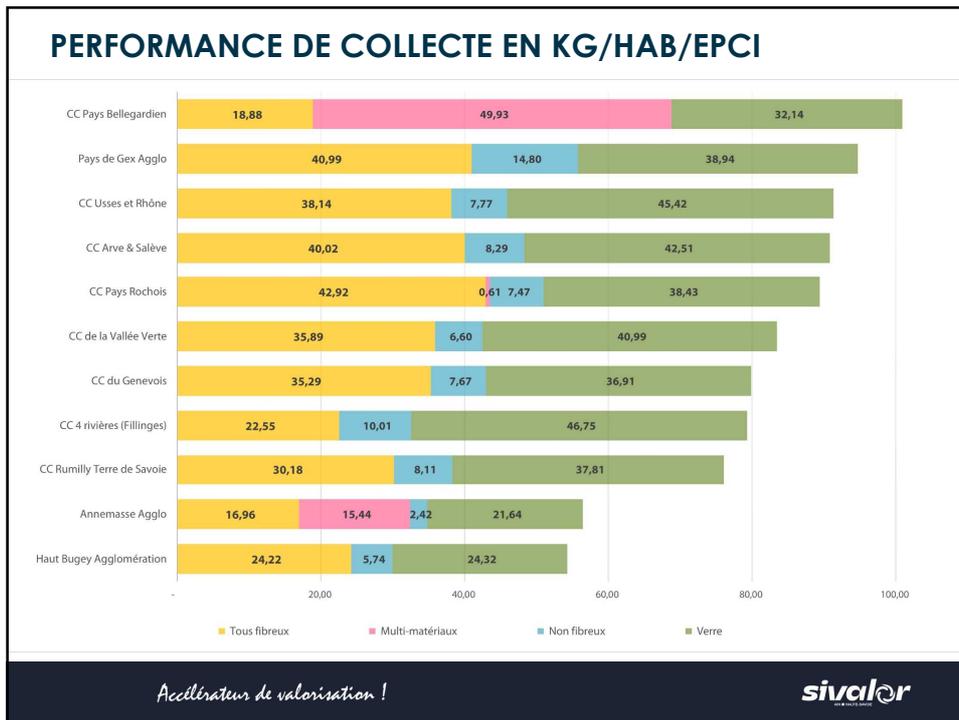
RATIO KG/AN/HAB CCG EMBALLAGES, CARTONS ET VERRE



Accélérateur de valorisation !

sivalor





LES CENTRES DE TRI ET DE CONDITIONNEMENT



Prestataires de service qui procèdent :
 • à l'organisation de ce tri (sauf pour le verre) et aux livraisons de matériaux dans les usines de recyclage.



Non fibreux Fibreux



Verre

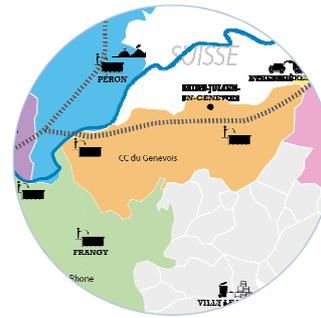


Villy-le-Pelloux (74)

Apport via plateforme de Bons en Chablais ou Villy le Pelloux



Villy-le-Pelloux (74)



Accélérateur de valorisation !



COMMUNICATION ET ANIMATION

7 lots géographiques = 7 animateurs (6,5 ETP)

2 départements = 2 animateurs du compostage (1,5 ETP)



Les animateurs du tri :

Communauté d'Agglomération du Pays de Gex : Lisa AUBINEAU (1ETP)

Communauté de Communes du Genevois : Rachel DERAMOUDT (1ETP)

Communauté d'Agglomération Annemasse les Voirons : Amandine GAL (1ETP)

Communauté de Communes du Pays Rochois + Arve et Salève + Vallée Verte+ Fillinges : Héléne LAFFOUCRIERE (1ETP)

Communauté de Communes du Pays Bellegardien : Bérèngère GODDE (0,5 ETP)

Haut Bugey Agglomération : Isabelle STACKLER (1ETP)

Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie + Usse et Rhône : Laura BERTHET (1ETP)

Les animateurs du compostage

Pour l'Ain : Bérèngère GODDE (0,5 ETP)

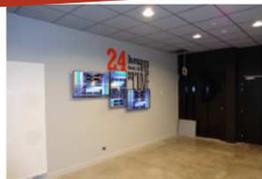
Pour la Haute Savoie : Mourad ILMAN (1 ETP)

Accélérateur de valorisation !



Le Centre d'Immersion Educatif et Ludique - CIEL

Le CIEL, c'est 600 m² de son et lumière sur 3 étages



Accélérateur de valorisation !

sivalar

COMMUNICATION ET ANIMATION



Bilan d'activité des animateurs sur la CCG (Personnes sensibilisées)

	2019	2020	2021
Animation scolaire	1 171	1 506	2 143
Animation hors scolaire	62	141	525
Manifestation	303	111	223
Marché	176	282	314
Porte à porte	0	85	0
Compostage (collectif et scolaire)	296	220	33
Divers: visite, prêt de matériel, terrain	36	59	137
SNC/SEDD/SERD	0	0	650
TOTAL	2 044	2 404	4 025

Accélérateur de valorisation !

sivalar

COMMUNICATION ET ANIMATION

Bilan d'activité des animateurs sur la CCG – FOCUS 2021



Animation scolaire	<ul style="list-style-type: none"> • Ecole Marianne COHN, Viry • Ecole Puy Saint Martin, Saint Julien en Genevois • Ecole Beaugré, Beaucourt • Ecole de la Fontaine, Saint Julien en Genevois • Ecole Les Printemps, Valleiry • Ecole de Chenex • Ecole de Vulbens • Ecole Charles Perrault, Collonges sous Salève • Ecole de Bossey • Ecole de Dingy en Vuache • Ecole de Malagny, Viry • Ecole Nelson Mandela, Saint Julien en Genevois • Ecole de Vers
Intervention hors scolaire	<ul style="list-style-type: none"> • Centre de Loisirs Nelson Mandela, Saint Julien en Genevois • Formation des équipes scolaires, Ecole Nelson Mandela à Saint Julien en Genevois • Stand d'information en déchèterie de Vulbens et Archamps • Centre Puy Saint Martin, Saint Julien en Genevois • Périscolaire Hélène Perin, Saint Julien en Genevois • Sensibilisation des agents/élus, Saint Julien en Genevois • Rallye Santé Citoyenneté, Saint Julien en Genevois • Réunion d'information à Valleiry
Compostage	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de site de compostage collectif et scolaire : <ul style="list-style-type: none"> - Archamps - Beaucourt - Collonges sous Salève - Saint Julien en Genevois - Valleiry - Viry - Vulbens - Feigères • Installation de site à Collonges sous Salève (Domaine de la Proste)

Accélérateur de valorisation !

sivclar
www.sivclar.com

COMMUNICATION ET ANIMATION

Bilan d'activité des animateurs sur la CCG – FOCUS 2021



Manifestation	<ul style="list-style-type: none"> • Forum des associations, Feigères • Salon des Vins, Viry
Marché	<ul style="list-style-type: none"> • Collonges sous Salève • Valleiry • Viry • Jonzier Epagny • Saint Julien en Genevois • Archamps • Feigères • Savigny • Archamps
SERD	<ul style="list-style-type: none"> • Gratiféria de Collonges sous Salève
Prêt de matériel	<ul style="list-style-type: none"> • Centre périscolaire La Feuillée, Saint Julien en Genevois • Ecole Etoile Filante, Saint Julien en Genevois • Mairie de Viry • Ensemble scolaire Nelson Mandela, Saint Julien en Genevois

Accélérateur de valorisation !

sivclar
www.sivclar.com

COMMUNICATION ET ANIMATION

Bilan d'activité des animateurs sur la CCG – FOCUS 2022



Animation scolaire	<ul style="list-style-type: none"> • Ecole de Vulbens • Ecole Beaupré, Beaumont • Ecole Les Primevères, Valleiry • Ecole maternelle Comme 3 Pommes, Chevrier • Ecole maternelle Nelson Mandela, Saint Julien en Genevois • Ecole maternelle Raymond Fontaine, Archamps • Ecole maternelle, Vulbens • Ecole primaire Charles Perrault, Collonges sous Salève • Ecole primaire de Dingy en Vuache • Ecole primaire de Vulbens • Ecole primaire des Primevères, Vulbens • Ecole primaire les Prés de la Fontaine, Saint Julien en Genevois
Intervention hors scolaire	<ul style="list-style-type: none"> • Club de foot Les étoiles sportives, Viry
Manifestation	<ul style="list-style-type: none"> • Gratifera à L'Arande

Accélérateur de valorisation !

sivalor
www.sivalor.com

COMMUNICATION ET ANIMATION

Visites CIEL / CCG – FOCUS 2022



DATE	GROUPE	COMMUNE	NB PERS
mercredi 16 mars 2022	MJC Viry	Viry	33
mercredi 13 avril 2022	Etoile sportive de Viry	Viry	18
mardi 19 avril 2022	Au fil des sourires	Vulbens	49
vendredi 6 mai 2022	école primaire	Chilly	50
vendredi 6 mai 2022	école primaire	Chilly	25
mardi 10 mai 2022	école primaire	Vulbens	30
jeudi 23 juin 2022	école Maurice Tièche	Collonges sous Salève	42

Accélérateur de valorisation !

sivalor
www.sivalor.com



**LE MEILLEUR DÉCHET
EST CELUI QUE L'ON
NE PRODUIT PAS.**

sivalor
AIN ■ HAUTE-SAVOIE

Accélérateur de valorisation !